



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)  
RÉGIME RÉEL NORMAL - MINI RÉELN° 10963\*18  
MODÈLE OBLIGATOIRE  
(Article 287 du C.G.I.)

## PÉRIODE DE DÉCLARATION

JAN 2013

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée  
**au plus tard le**21  
FEVSERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE MONTBRISON  
26B BRD LACHEZE  
42608 MONTBRISON

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)SARL ALLIZEO WEB  
57 RUE DES CHENES  
3 IMPASSE LAURENT  
42210 CRAINTILLEUX

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Cle	Période	CDI	Code service	Régime	
420 03 01	3 24258	84	10113	51	651	EM	3242588401011311
FIR171417150181010121219	01010115						
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)							
N° d'identification de l'établissement (SIRET)							

**La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.**  
Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts

**ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)**

0005 

**Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case droite**

0010 

## MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

## PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : 18 / 02 / 2013 Signature :

Téléphone : 06 70 50 49 89

Case à cocher

Paiement par virement bancaire : Paiement par imputation \* : \* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts).

Somme :	Date :	Pénalités
		Taux 5 % 9005
N° PEC	_____	Taux % 9006
N° d'opération	_____	Taux % 9007

- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre



Date de réception

## CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

You pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères.  
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « professionnels ».



## A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

### OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services .....	0979	240
02	Autres opérations imposables .....	0981	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires.....(article 283-2 du Code général des impôts)	0044	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....	0031	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	
3C	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0036	

### OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors UE .....	0032
05	Autres opérations non imposables .....	0033
06	Livrailles intracommunautaires .....	0034
6A	Livrailles d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
07	Achats en franchise .....	0037
7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
7B	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0039

## B DÉCOMpte DE LA TVA À PAYER

### TVA BRUTE

#### Opérations réalisées en France métropolitaine

08 Taux normal 19,6 % .....

### Base hors taxe

0206 240

47

09 Taux réduit 5,5 % .....

0105

9B Taux réduit 7 % .....

0150

#### Opérations réalisées dans les DOM

10 Taux normal 8,5 % .....

0201

11 Taux réduit 2,1 % .....

0100

12 .....

#### Opérations imposables à un autre taux

##### (France métropolitaine ou DOM)

13 Anciens taux .....

0900

14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....

0950 .....

15 TVA antérieurement déduite à reverser .....

0600

47

**La ligne 11 ne concerne que les DOM.  
Les autres opérations relevant du taux  
de 2,1 % continuent d'être déclarées  
sur l'annexe 3310 A.**

16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)

17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires

18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

### TVA DÉDUCTIBLE

19 Biens constituant des immobilisations .....

0703

20 Autres biens et services .....

0702

277

21 Autre TVA à déduire .....

0059

(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice] .....

22 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....

8001

23 Total TVA déductible (lignes 19 à 22) .....

277

22A Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %

%

24 Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM .....(articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)

0709

### CRÉDIT

25 Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) .....

0705

230

### TAXE À PAYER

28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 23) .....

26 Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint .....

8002

29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....

9979

AA Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G.....

8005

0

30 Sommes à imputer, y comprisacompte congés .....

9989

27 Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA).....

8003

230

31 Sommes à ajouter, y comprisacompte congés .....

9999

**Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.**

32 Total à payer (lignes 28+29 - 30+31 - AB)

(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

0

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).